

04 Dans quoi pouvez-vous investir?



Si vous êtes prêt à investir, il y a différentes façons de le faire.

Le tableau suivant décrit différents types de régimes et comptes que vous pouvez ouvrir pour investir. Il décrit aussi certaines options pour des produits d'investissement (qu'on appelle aussi « produits de placement »). Choisissez ce qui vous convient le mieux.

Où pouvez-vous investir?

Il existe de nombreux endroits où vous pouvez investir, notamment dans une banque ou une coopérative d'épargne et de crédit, en ligne, ou par l'entremise d'un conseiller financier. Certaines personnes choisissent d'acheter et

de vendre directement des actions et des obligations au moyen d'une plateforme d'opérations sur actions qu'elles mettent en place avec une banque ou un conseiller financier.

Les jeunes saumons naissent et grandissent dans les ruisseaux et rivières. Une fois adultes, ils s'en vont dans l'océan. Ils retourneront dans l'eau douce des rivières pour avoir à leur tour des bébés. Nos épargnes et placements devront aussi changer et s'adapter au cours de notre vie.

Régimes et comptes d'investissement

Régimes et comptes enregistrés d'épargne

Le gouvernement accorde un statut particulier aux comptes enregistrés d'épargne. Dans ces comptes, vous pouvez détenir divers produits d'investissement.



Régimes enregistrés d'épargne-invalidité (REEI)

Les régimes enregistrés d'épargne-invalidité (REEI) représentent un bon choix si vous épargnez et investissez pour la sécurité financière à long terme d'une personne qui est admissible au crédit d'impôt pour personnes handicapées (CIPH).

Le gouvernement apportera sa contribution à vos épargnes.



Régimes enregistrés d'épargne-études (REEE)

Les régimes enregistrés d'épargne-études (REEE) bénéficient de subventions gouvernementales pendant que vous épargnez et investissez pour l'éducation postsecondaire d'un enfant. Le gouvernement apportera sa contribution à vos épargnes.



Régimes enregistrés d'épargne-retraite (REER)

Les régimes enregistrés d'épargne-retraite vous permettent de réduire votre impôt pendant que vous épargnez et investissez pour la retraite. Vous payez de l'impôt sur cet argent uniquement lorsque vous commencez à l'utiliser.



Comptes d'épargne libres d'impôt (CELI)

Les comptes d'épargne libres d'impôt (CELI) vous permettent d'épargner et d'investir un montant donné chaque année. Vous n'avez jamais à payer d'impôt sur l'argent que vous tirez des intérêts ou des gains que rapportent vos placements.



Vous pouvez également détenir en même temps un compte CELI et un compte REER. Chacun d'eux présente une limite de contribution annuelle.

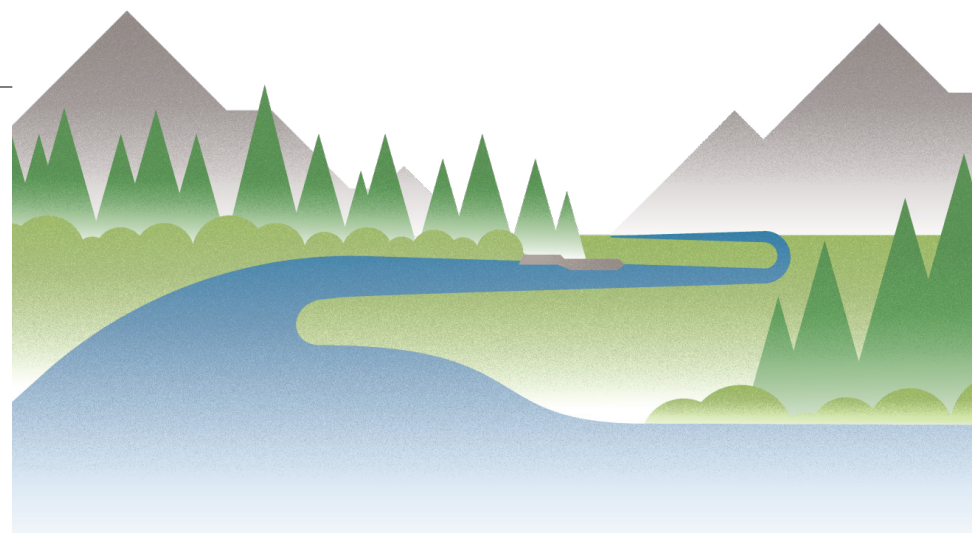
Même si vous n'êtes pas encore prêt à acheter un produit d'investissement, il y a quand même des avantages à ouvrir un compte enregistré d'épargne. Les options courantes sont un CELI et un REER. Le tableau suivant compare leurs avantages :

Un CELI pourrait mieux vous convenir si...

- Vous épargnez pour un objectif autre que la retraite.
- Vous avez un faible revenu.
- Vous ne payez pas ou très peu d'impôt sur le revenu.
- Vous prévoyez recevoir le Supplément du revenu garanti (SRG) pour les personnes âgées à faible revenu lorsque vous aurez 65 ans.

Un REER pourrait mieux vous convenir si...

- Vous épargnez pour un objectif à long terme de retraite.
- Vous avez un revenu normal.
- Vous payez de l'impôt sur le revenu.
- Vous prévoyez recevoir le Supplément du revenu garanti (SRG) pour les personnes âgées à faible revenu lorsque vous aurez 65 ans.



Produits d'investissement

Voici quelques exemples de produits d'investissement que vous pourriez choisir :

Certificat de placement garanti (CPG) : On les appelle également dépôts à terme dans certaines coopératives d'épargne et de crédit. L'argent que vous y mettez est garanti, et le certificat fructifiera selon un pourcentage établi.

Obligations : Ce sont comme des reconnaissances de dettes, où vous « prêtez » votre argent à une institution, qui vous paie des intérêts pendant qu'elle l'utilise. Elles présentent habituellement moins de risques que des actions, mais elles offrent des rendements inférieurs.

Actions : Posséder une action dans une entreprise signifie que vous possédez une toute petite partie de l'entreprise. La valeur de l'action varie selon que l'entreprise a un bon ou un moins bon rendement. La valeur des actions peut varier très rapidement. Bien que vous puissiez faire beaucoup d'argent avec des actions, vous pourriez en perdre aussi beaucoup.

Fonds : Au lieu d'acheter des actions ou des obligations individuelles, vous pouvez acheter un fonds. Un fonds comprend habituellement de nombreuses actions ou obligations différentes. Il s'agit d'une excellente façon de vous assurer de ne pas « mettre tous vos œufs dans le même panier ». C'est ce qu'on appelle la diversification. Même si la valeur d'une action ou d'une obligation du fonds baisse, d'autres peuvent monter. Les fonds courants comprennent les fonds communs de placement et les fonds négociés en bourse (FNB).

Tous ces produits peuvent être détenus dans un régime enregistré d'épargne. Voyez cela un peu comme un « seau » qui peut contenir différents produits d'investissement. Par exemple, si vous décidez d'ouvrir un compte d'épargne libre d'impôt, vous pouvez mettre des actions, des obligations, des FNB et des certificats de placement garanti dans ce seau. Vous pouvez acheter et vendre des investissements ou changer le type d'investissements que vous détenez dans ce seau. Si possible, c'est une bonne chose de diversifier et d'avoir une variété d'investissements.

Peu importe ce que vous choisissez, assurez-vous que vous pourrez avoir accès à l'argent lorsque vous en aurez besoin.